

## LES " AUTRES PARENTS "

### Parenté et structures familiales dans les ménages brazzavillois (Congo)

Marc-Eric GRUÉNAIS\*

Les catégories de parents généralement retenues par les études démographiques pour définir les types de ménage n'autorisent qu'une description partielle des structures familiales. Si les conjoints et les enfants du chef de ménage sont toujours bien identifiés, en revanche, les collatéraux, les ascendants et descendants autres que les enfants sont placés dans la catégorie des " parents " sans autre spécification. Afin de saisir avec davantage de précision les dynamiques et morphologies familiales, j'ai utilisé, lors d'une enquête socio démographique effectuée à Brazzaville, une méthode de collecte prenant en compte les relations généalogiques exactes réalisées dans les ménages. Fondée sur une approche anthropologique, cette méthode, qui reste certes à améliorer, permet d'établir une typologie des ménages qui dépasse la dichotomie famille nucléaire/famille avec " autres parents " .

#### LA MÉTHODE

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé au Congo en 1984 (1), 199.993 des 363.140 ménages de l'ensemble du pays, soit 55 %, sont du type " famille nucléaire " (2).

---

\*. Orstom

Version remaniée d'une communication présentée à la conférence *Femme, famille et population*, Ouagadougou, 24-30 avril 1991, Union pour l'Etude de la Population Africaine.

1. *Recensement général de la population et de l'habitat de 1984*, vol. 3, Ministère du Plan et de l'Economie, CNSEE, Brazzaville, juin 1987 (Il s'agit là du dernier recensement effectué au Congo).

2. Je considère ici comme " familles nucléaires " :

- les ménages réduits à une seule personne ;

Les familles nucléaires sont donc majoritaires mais pas dans une proportion telle que l'on puisse en déduire qu'elles constituent le modèle résolument privilégié. Mais surtout, on constate que la proportion des familles élargies a tendance à augmenter.

Le recensement de 1974 (3) fait état de 152.400 ménages nucléaires pour un nombre total de 257.441 ménages, soit 59,2 %. En 10 ans, le nombre de ménages élargis a donc augmenté de plus de 4 %. En 1984, pour les villes ayant le statut administratif de communes, soit les six plus grandes villes du Congo, la proportion de ménages nucléaires est de 49,8 %, soit 5,2 % de moins que pour l'ensemble du pays (4). Le

- 
- les ménages composés d'un chef de ménage sans conjoint et de ses enfants ;
  - les ménages composés d'un chef de ménage et de son (ou ses) conjoint(s) sans enfant ;
  - les ménages composés d'un chef de ménage, un ou plusieurs conjoint(s) et leur(s) enfant(s).

Les ménages pour lesquels est attestée la présence d' " autres parents " seront appelés " ménages élargis ".

3. *Recensement Général de la population du Congo 1974*, CNSEE, Brazzaville, 1978.

4. Les résultats de l'enquête dont il est question ici réalisée auprès de 1059 ménages des quartiers est de Brazzaville révèlent que seulement 47 % des ménages ressortissent à une structure nucléaire. Bien évidemment, les données de cette enquête ne sont guère comparables à celles du recensement, surtout en raison des particularités de l'échantillon : l'enquête ne portait que sur certains quartiers de la capitale, et l'échantillon a été établi en fonction des impératifs statistiques d'une enquête anthropométrique destinée à évaluer l'état nutritionnel d'enfants de 0 à 6 ans. Les ménages sans aucun enfant étaient donc nécessairement exclus (la présence des quelques ménages réduits à une seule personne ou au chef de ménage et à son seul conjoint dans les tableaux s'explique par l'intervalle de temps qui a séparé l'enquête anthropométrique et l'enquête démographique et qui a été marqué par le départ d'enfants pour ces ménages). De plus, eu égard au critère de choix des ménages (présence d'enfants de 0 à 6 ans), la représentation des individus par classe d'âge entre les données de notre enquête et celles du recensement n'est pas obligatoirement comparable : les femmes en âge de procréer, par exemple, sont nécessairement sur-représentées. Cependant les quelques recoupements qui ont été faits entre les résultats de l'enquête et les données du recensement concernant Brazzaville tendent à montrer que l'échantillon ne présente que peu de spécificité. Pour des résultats plus complets sur cette enquête, on pourra se reporter à F. SIMONDON et al., " Etat nutritionnel des enfants d'âge préscolaire à Brazzaville ", in *Urbanisation et Santé dans le Tiers-Monde*, Paris, ORSTOM, 1989, pp. 115-127 ; et à M. E. GRUÉNAIS, J. P. MASSAMBA, M. LALLEMANT, "Caractéristiques socio-démographiques des

nombre de grandes familles accueillant de nombreux collatéraux augmente donc, et devenir citadin n'équivaut pas à accueillir moins "d'autres parents" (5). Dès lors, comment savoir qui sont ces "autres parents", et partant comment identifier les modes de regroupements familiaux privilégiés sinon en relevant les relations généalogiques précises entre les membres du ménage lors d'un recensement démographique ?

A l'occasion d'une enquête réalisée en août 1986 et portant sur un millier de ménages des quartiers est et nord-est de Brazzaville regroupant au total 7 366 individus, il avait été demandé aux enquêteurs de prendre comme point de référence le chef de ménage et de noter très précisément la relation de parenté qui unissait les individus du ménage à celui-ci. Cela exigeait de ne pas se contenter des termes d'appellation. Par exemple, enregistrer simplement "oncle" n'était pas suffisant puisque dans les systèmes d'appellation en vigueur au Congo, ce terme peut renvoyer à plusieurs positions généalogiques : frère de la mère, fils du frère de la mère de la mère, etc. (6). Les enquêtés devaient alors préciser de quel "oncle" il s'agissait.

Le recueil de ce type d'information n'est pas sans présenter quelques inconvénients. En premier lieu, dans la perspective d'une enquête à grande échelle, il allonge considérablement le temps d'enquête. De plus, il s'agit là d'une information qui n'est pas toujours aisée à obtenir. Dans certains cas, demander aux enquêtés de préciser

---

ménages des quartiers est de Brazzaville", in *Urbanisation et Santé dans le Tiers-Monde*, Paris, Orstom, 1989, pp. 527-532.

5. De nombreux travaux ont montré combien l'urbanisation n'était pas synonyme d'atomisation des groupes de parenté en ville. A ce sujet, voir par exemple J. GUGLER & W. G. FLANAGAN, *Urbanization and social change in West Africa*, Londres, Cambridge University Press, 1978, ou E. LE BRIS, A. OSMONT, A. MARIE, A. SINOÛ, *Famille et résidence dans les villes africaines*, Paris, L'Harmattan, 1987.

6. Il s'agit là d'une réalité bien connue de tous les anthropologues sous la désignation de "parenté classificatoire" et attestée dans tous les systèmes de parenté (cf. par exemple, les différentes positions généalogiques auxquelles renvoie notre terme "cousin").

le lien généalogique qui les unit aux autres membres du ménage peut équivaloir à demander d'opérer des distinctions entre des parents alors que la famille est soucieuse de se présenter comme un groupe solidaire ; dès lors, on sera peu enclin à révéler par exemple que tel individu appelé " frère " est en fait un parent éloigné, ou encore un descendant de captif. Aussi, il est souhaitable de procéder à l'enquête généalogique à la fin du questionnaire, une fois l'enquêté mis quelque peu en confiance.

Par ailleurs, il convient, au moment de l'enquête, de veiller à harmoniser la description des relations généalogiques ; à cet égard, il est essentiel de toujours considérer un individu de même sexe comme individu de référence. Par exemple, pour des ménages composés d'un homme, de son épouse et du frère de son épouse, si le chef de ménage est l'homme, le frère de l'épouse apparaîtra comme tel, si le chef ménage est l'épouse, le frère de l'épouse apparaîtra seulement comme " frère ". Afin que les frères de ces épouses ne soient pas considérés comme des parents différents alors qu'ils occupent la même position généalogique, pour les ménages dont le chef cohabite avec son (ses) conjoint(s), l'homme était toujours le chef de ménage. Un tel parti pris n'est guère gênant car il est exceptionnel qu'une femme résidant avec son mari se déclare chef de ménage dans une société où les détenteurs de l'autorité sont toujours les hommes.

La codification a été établie à partir des huit relations primaires de parenté et de leurs combinaisons :

---

0 : chef de ménage

1 : père	5 : fils
2 : mère	6 : fille
3 : frère	7 : mari
4 : sœur	8 : épouse

---

Ainsi, par exemple, le frère de la mère était codé 32, le fils de la fille, 56, etc. Il avait été également demandé de différencier les enfants des deux conjoints des enfants d'un des deux conjoints : les fils et filles des conjoints étaient codés respectivement 5 et 6, alors que les enfants du mari seulement ou de l'épouse seulement étaient respectivement codés 57/67 et 58/68. Pour accueillir toutes les combinaisons possibles, quatre caractères avaient été prévus pour la codification des liens de parenté (7). La codification s'avère relativement simple puisqu'elle ne requiert aucune interprétation de l'information.

Cependant, dans la mesure où des regroupements seront nécessairement effectués lors de l'exploitation, cette méthode de collecte et de codification peut apparaître peu économique. Elle procède effectivement du souci de ne rien exclure, c'est-à-dire aussi de ne pas privilégier *a priori* une structure familiale par rapport à une autre. Aussi, les hypothèses présidant aux regroupements, pour critiquables qu'ils puissent être, peuvent être totalement explicitées.

A partir de l'information ainsi recueillie et codifiée, je présenterai ci-dessous, en premier lieu, une exploitation minimale fondée sur les fréquences des relations généalogiques réalisées dans les ménages ; cette première exploitation permet cependant déjà de s'interroger sur les modes de regroupement privilégiés. Les résultats que nous présentons ne prennent en compte que les relations généalogiques ; pour avoir une description plus précise et étayer (ou infirmer) les hypothèses, il conviendrait notamment de prendre en compte l'âge.

Signalons également que l'analyse aurait pu être singulièrement affinée si l'enquête s'était déroulée dans des groupes culturels bien identifiés : la connaissance des règles de filiation et de résidence des populations étudiées permettrait d'apprécier la mesure dans laquelle ces règles influent sur le mode de regroupement des parents.

---

7. Afin de pouvoir saisir, par exemple, une combinaison telle que épouse du fils du frère de la mère qui est alors codifiée 8532.

Cependant, l'enquête réalisée en milieu urbain auprès de groupes d'origines très différentes (8) ne permettait pas de prendre en considération cette variable " anthropologique ". C'est donc de dynamiques familiales des groupes résidentiels en milieu urbain dont il sera question ici.

Remarquons enfin que cette méthode de collecte et de codification, appliquée ici uniquement aux membres d'un même ménage, peut être bien évidemment utilisée pour appréhender toutes les relations familiales extra-résidentielles : par exemple, pour identifier avec précision les modalités d'héritage, ou encore, la morphologie des réseaux de solidarité familiale.

#### LES " AUTRES PARENTS " PRIVILEGIÉS

A partir de cette codification exhaustive, 95 positions de parenté différentes s'avèrent réalisées dans notre échantillon. Nous présentons dans les tableaux ci-dessous la distribution des fréquences pour chacune des positions de parenté. L'analyse de ces fréquences fournit des informations sur la dynamique familiale à l'œuvre dans les ménages brazzavillois et constitue la base à partir de laquelle peut être établie une typologie des ménages. Les fréquences des catégories de parents sont présentées en trois tableaux : (i) les chefs de ménage, (ii) les descendants, (iii) les ascendants, germains, collatéraux et alliés que nous appellerons par la suite les " parents " par souci de simplification.

---

8. Au Congo, sont représentés de nombreux systèmes de filiation, depuis la filiation matrilineaire stricte à la filiation patrilinéaire stricte avec une série de modes intermédiaires. Les règles de résidence sont aussi très variables selon les groupes et le statut des individus dans ces groupes. Aujourd'hui, ces règles sont perturbées, notamment en milieu urbain, par la tendance à privilégier la relation père-fils (aussi bien en ce qui concerne l'héritage que de la résidence) au détriment, par exemple, de la relation oncle-neveu privilégiée dans les systèmes matrilineaires. Pour des précisions supplémentaires sur la méthodologie de l'étude, on pourra se reporter à M.E. GRUÉNAIS et F. DELPEUCH, " Du risque au développement. Approche anthropologique et épidémiologie nutritionnelle ", *Cahiers des Sciences Humaines*, 28 (1), 1992, pp. 37-55.

Certains regroupements ont été opérés. Les fils et les filles sont regroupés sous le terme "enfants". Par ailleurs, afin de ne pas multiplier des catégories de parents en ligne collatérale, nous avons parfois qualifié ceux-ci de "descendants" : par exemple, le fils du fils du frère de la mère appartient à la catégorie "frères de mère et descendants", le fils de la fille du frère du père, à la catégorie "frère du père et descendants", etc. On pourra m'objecter que ce dernier type de regroupement va à l'encontre de mon souci d'exhaustivité. Cependant, ces collatéraux éloignés sont peu représentés, mais surtout, d'un point de vue anthropologique, ce type de regroupement peut-être considéré comme légitime dans la mesure où, comme l'a montré F. Héritier (9), le sexe du couple des germains qui unit Ego (ici le chef de ménage) à Alter est la relation déterminante (structurante) de tous les systèmes de parenté.

On constatera également que des classes de parents ont été établies en fonction du parent intermédiaire qui unit le chef de ménage à alter. Ces regroupements par classe ne se justifient guère du point de vue de la filiation : par exemple, "frères" et "épouses de frères" figurent dans la même classe, or, par définition, en vertu des règles d'exogamie, l'épouse de mon frère ne peut appartenir à mon groupe familial. Ils se justifient en revanche par une constatation d'évidence : si je suis en relation avec l'épouse d'un frère, c'est bien parce que j'ai un frère à l'origine de cette relation.

Tableaux 1 : *Fréquence des relations de parenté réalisées dans les ménages*

*Répartition des chefs de ménage selon le sexe et la présence du conjoint du chef de ménage*

<i>Types de CM</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
CM masc. sans conjoint	37	3,5
CM fem. sans conjoint	178	16,9
CM masc. avec conjoint	841	79,6
Total	1056	100

(CM = chefs de ménage)

N.B. Les 845 chefs de ménage qui cohabitent avec une ou plusieurs de leur(s) épouse(s) sont unis à 914 femmes, soit ici taux de polygamie très faible de 1,08 femmes par chef de ménage.

*Répartition des descendants des chefs de ménage*

<i>Parents</i>	<i>Nombre</i>	<i>% classe</i>	<i>Total</i>	<i>% classe</i>
Enfants de CM + épouse	3134	71,63		
Enfants du mari seulement	244	5,58		
Enfants de l'épouse seulement	112	2,56		
Enfants de CM sans conjoint	407	9,30	3897	89,07
Épouses de fils	22	0,50		
Maris de fille	1	0,02	23	0,52
Enfants de fils	76	1,74		
Enfants de filles	368	8,42	444	10,16
Arrières-petits-enfants	11	0,25	11	0,25
Total	4375	100	4375	100

*Répartition des " autres parents "*

<i>Parents</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Total classe</i>	<i>% classe</i>
Pères	8	0,80		
Frères de père et desc.	8	0,80		
Soeurs de père et desc.	5	0,50	21	2,10
Mères	52	5,11		
Frères de mères et desc.	22	2,16		
Soeurs de mères et desc.	25	2,46	99	9,73
Frères	145	14,25		
Epouses de frères	14	1,38		
Enfants de frères	90	8,85		
Enfants de fils de frères	0			
Enfants de filles de frères	19	1,87	268	26,35
Soeurs	151	14,85		
Maris de soeurs	0			
Enfants de soeurs	253	24,87		
Conjoints d'enfants de soeurs	3	0,30		
Enfants de fils de soeurs	3	0,30		
Enfants de filles de soeurs	35	3,44	445	43,76
Mères de l'épouse et parents	6	0,60		
Soeurs de l'épouse	66	6,50		
Mari de soeur de l'épouse	1	0,09		
Desc. de soeurs de l'épouse	58	5,70		
Frères de l'épouse	30	2,95		
Epouses de frères de l'épouse	2	0,18		
Desc. de frères de l'épouse	19	1,86	182	17,88
Sans lien (amis)	2	0,18	2	0,18
<b>Total</b>	<b>1017</b>	<b>100</b>	<b>1017</b>	<b>100</b>

(desc. = descendants)

Ces tableaux ne nous informent guère sur la structure des ménages puisqu'ils ne font état que de données individuelles. Ils fournissent néanmoins des indications sur la dynamique familiale à l'oeuvre dans les ménages brazzavillois. Si l'on part d'une situation tout à fait théorique selon laquelle il y aurait dans la population approximativement le même nombre d'hommes que de femmes, alors, en dehors de toute contrainte, la probabilité qu'un ménage accueille des collatéraux, des descendants ou des ascendants apparentés par un homme ou apparentés par une femme serait la même (10). Si l'une des catégories est davantage représentée, il peut être légitime d'inférer l'existence d'un lien privilégié.

### *Enfants et petits-enfants*

Il n'est guère surprenant de constater que la très grande majorité des positions de parenté réalisées ressortit aux liens propres à la famille nucléaire (un chef de ménage, son ou ses épouse (s) et leurs enfants) : dans près de 80 % des ménages résident ensemble un homme et son (ou ses) épouse (s) (tableau 1.1.), et sur les 7.366 individus de l'échantillon, 3.897 (soit près de 53 %) sont en position de fils ou de fille du chef de ménage.

Parmi l'ensemble des individus en position de fils ou de fille (tableau 1.2.), près de 90 % résident dans un ménage où cohabitent le chef de ménage et son épouse, les 10 % restant résident dans un ménage où le chef de ménage est sans conjoint. Dans les ménages où fils et filles cohabitent avec un chef de ménage et son (ses) épouses, plus d'un enfant sur 10 (356 sur 3134, soit 11,3 %) est issu d'un seul des deux conjoints en présence, ce qui donne la mesure du nombre de naissances en dehors de l'union actuelle. Il s'agit là d'enfants qu'un seul des deux géniteurs a pris à sa charge à la suite du décès de l'autre géniteur, d'un divorce, d'une relation féconde entre deux jeunes

---

10. Dans la réalité, à l'évidence, les migrations et la différence de mortalité selon les sexes viennent complexifier cette situation théorique.

adultes qui n'ont pu se marier en raison de l'opposition de leurs familles respectives par exemple, l'enfant étant alors resté auprès d'un des deux géniteurs qui s'est marié par la suite avec un autre partenaire, ou encore, éventuellement, d'enfants adultérins.

Parmi ces enfants issus d'un seul des deux conjoints en présence, le nombre d'enfants du mari seulement est deux fois plus élevé que le nombre d'enfants de l'épouse seulement (respectivement 244 et 112). Est-ce à dire qu'en cas de naissance hors mariage, les pères manifesteraient une tendance plus nette que les mères à prendre en charge les enfants ? Des études de cas menées par ailleurs attestent qu'une femme ayant eu des enfants de plusieurs hommes peut voir ses fils ou ses filles atteignant l'âge de la scolarité (6 ans) " dispersés " auprès de leurs pères respectifs, notamment pour des raisons économiques : soit la mère, seule, ne dispose pas d'un revenu suffisant pour faire face aux dépenses scolaires et de santé de l'enfant, soit l'actuel mari de la mère n'est guère enclin à supporter ces dépenses pour un enfant qui n'est pas le sien.

Si les chefs de ménage accueillent volontiers les enfants d'un autre lit, ils accueillent encore plus volontiers leurs petits-enfants (tableau 1.3.). Dans l'ensemble de la population enquêtée, 444 individus sont en position de petits-enfants du chef de ménage, ce qui représente près de 30 % de l'ensemble des co-résidents hors famille nucléaire. Les géniteurs de ces petits-enfants sont rarement présents tous deux dans les ménages puisque l'on ne dénombre que 23 épouses de fils ou maris de filles (11). Nombreux sont donc les enfants des chefs de ménage qui, atteignant l'âge adulte mais étant encore totalement dépendants de leur père et mère, donnent naissance à des enfants en l'absence d'une

---

11. L'unique cas attesté de résidence d'un homme chez ses beaux-parents correspond à une situation très exceptionnelle, voire sociologiquement " anormale " : la résidence est virilocale, et, en général, les relations de très grand respect, voire d'évitement d'un homme vis-à-vis de son beau-père et surtout de sa belle-mère rendent très difficiles toute possibilité de cohabitation.

union effective. Ce constat m'amène à revenir sur la question de la présence dans le ménage des enfants d'un seul des deux conjoints.

Il est fréquent, comme l'indiquent ces chiffres, qu'un jeune homme ou une jeune fille, en fin de scolarité, par exemple, donnent naissance à un enfant alors que tous deux résident encore chez leurs parents. Ces naissances correspondent parfois à une simple étape avant la concrétisation de l'union entre les géniteurs et/ou viennent "prouver" pour une femme atteignant l'âge adulte sans être mariée qu'elle peut être mère. Cependant, pour toute sorte de raisons (naissance non désirée, non prise en charge de l'enfant par le géniteur, maladie de l'enfant qui donne lieu à l'émergence de soupçons d'agression "en double" de la part d'un membre d'une des deux familles, etc.), la naissance ne donnera pas lieu ultérieurement à une alliance effective (12).

Parmi les petits-enfants présents dans le ménage, le nombre d'enfants de filles est cinq fois supérieur au nombre d'enfants de fils. Dans la mesure où les conjoints ou du moins les partenaires des fils et filles sont rarement présents ensemble dans les ménages, la différence entre le nombre d'enfants de fils et le nombre d'enfants de filles exprime, dans le cas de naissances hors union, la tendance à ne pas séparer les jeunes enfants de leur mère (84% des petits-enfants ont moins de 10 ans).

A rapprocher la différence entre enfants de filles et enfants de fils, d'une part, et entre enfants de l'épouse seulement et enfants du mari seulement évoquée ci-dessus, on pourrait émettre l'hypothèse suivante. En cas de naissance hors union, lorsque l'enfant est jeune, il reste plus volontiers auprès de sa mère, comme l'atteste la plus grande proportion d'enfants de filles. Lorsque la relation entre l'homme et la femme ne se concrétise pas par une union stable et reconnue, les enfants issus de cette relation, et par exemple atteignant l'âge scolaire, seraient plutôt

---

12. A ce sujet, je renvoie à mon article "Mariages en ville et malnutritions aiguës", *Sciences sociales et santé*, III (3-4), novembre 1985, pp. 57-83.

pris en charge par leur père, comme l'attesterait la plus grande proportion d'enfants du mari seulement par rapport au nombre d'enfants de l'épouse dans les ménages.

Cette prise en charge de l'enfant par le père ne se réaliserait cependant qu'à condition d'un remariage du père. En effet, parmi les ménages dont le chef est sans conjoint, seuls 5,8 % de ménages dont le chef est une femme sont sans fils ou sans filles, alors que pour les ménages dont le chef est un homme, la proportion de ménages sans fils ou filles passe à 60 %. Les chefs de ménage hommes non mariés auraient une moindre propension à garder auprès d'eux leurs enfants que les chefs de ménage femmes non mariées.

Dernier élément à relever au sujet des descendants directs des chefs de ménage : l'existence d'une profondeur généalogique importante dans certains ménages brazzavillois puisque l'on peut y trouver, certes peu fréquemment, des arrières petits-enfants du chef de ménage. En l'occurrence, il s'agit uniquement d'enfants de petites-filles à l'exclusion d'enfants de petits-fils. Quatre générations peuvent donc coexister au sein d'un même ménage.

#### *Ascendants, collatéraux et alliés*

Pour les " autres parents ", tout comme pour les descendants, ce sont les consanguins liés à Ego par une femme qui sont en plus grand nombre. Le nombre d'ascendants et de collatéraux de sexe féminin ou liés au chef de ménage par une femme (soeur ou mère) est près de deux fois supérieur à celui de parents de sexe masculin ou liés au chef de ménage par un homme (frère ou père) : respectivement 544 et 289 individus, soit 53,49 % et 28,45 % de l'ensemble de ces parents. Par la suite, par souci de simplification, nous désignerons par collatéraux l'ensemble des ascendants, collatéraux et alliés.

Les chefs de ménage brazzavillois semblent accueillir beaucoup plus volontiers les mères et parents de la mère (99) que les pères et parents du père (21). Il convient de préciser que parmi les 8 pères, un

seul est veuf tandis que les 7 autres sont présents dans le ménage avec une des 52 mères, les 45 autres mères étant veuves ou divorcées. Ces différences s'expliquent à l'évidence par la surmortalité masculine à des âges avancés et par un âge au mariage plus précoce pour les femmes que pour les hommes ; le nombre d'années de coexistence entre un individu et sa mère étant dès lors plus important que celui entre un individu et son père, les probabilités pour un chef de ménage d'accueillir sa mère sont donc accrues. L'effet d'âge n'explique peut-être pas tout.

En premier lieu, un individu ne saurait se déclarer " chef " (en l'occurrence de ménage) lorsque le père, figure d'autorité, est présent, même si le premier fournit l'essentiel des ressources du ménage. Le principe de séniorité, et d'autorité qui lui est lié, vient ici relativiser la notion abstraite de chef de ménage à forte acception économique (13) ; en d'autres termes, l'enquête ferait apparaître peu de " pères " parce que les hommes les plus âgés du groupe résidentiel, de par leur *statut* social, seraient nécessairement présentés comme " chef " par les enquêtés même s'ils ne remplissent pas les *rôles* (notamment économiques) habituellement accordés aux chefs de ménage. Il faut par ailleurs compter avec la situation des femmes veuves ou divorcées qui ne se remarient pas, parfois par choix ; dès lors, une des options consisterait à aller résider avec l'un de ses enfants. Ceci est moins vrai des hommes qui se remarient plus facilement, ou du moins, pour lesquels, de par les contraintes de la vie quotidienne mais aussi en raison de la nécessité du maintien d'un statut, la situation d'individu sans conjoint est plus difficilement envisageable. Preuve en est, d'ailleurs, que parmi les chefs de ménage sans conjoint, le nombre de femmes est beaucoup plus important que le nombre d'hommes (tableau 1.1.).

---

13. Sur la critique de la notion de ménage cf. M. E. GRUÉNAIS, B. LACOMBE, G. BOUNGOU, A. GUILLAUME, *Une enquête à l'orée de la pluridisciplinarité*, brochure AMIRA n° 46, Paris, juin 1985.

D'une manière générale, et indépendamment des effets d'âge, dès lors que l'on considère les collatéraux, il apparaît que le lien avec une mère ou établi par son intermédiaire est plus étroit, du moins plus souvent activé, que celui établi par l'intermédiaire d'un père.

Il est fréquent, pour les ménages brazzavillois, d'accueillir un jeune frère, une jeune soeur, ou tout autre cadet. Ces jeunes parents viennent poursuivre leur scolarité en ville, rechercher un emploi, ou ont été confiés par leur père et mère en espérant que la famille d'accueil leur fournira les conditions nécessaires à leur "réussite sociale", ou bien ils ont rejoint la famille d'accueil à la demande d'un(e) aîné(e) pour aider aux travaux domestiques. Frères et soeurs des chefs de ménage sont ainsi représentés presque à égalité (144 et 153). Il s'agit bien en général de jeunes parents puisque très peu d'entre eux sont mariés (au total, seulement 14 conjoints de frères et aucun conjoint de soeurs présents dans les ménages).

Un chef de ménage peut également être amené à accueillir des enfants, voire des petits-enfants, de ses frères ou soeurs, avec ou sans leurs parents. On retrouve parmi ceux-ci un déséquilibre, analogue à celui déjà relevé au sujet des petits-enfants, entre enfants de parents masculins et enfants de parents féminins : 253 enfants de soeurs et 90 enfants de frères, 35 enfants de filles de soeurs et 19 enfants de filles de frères. Une partie de ce déséquilibre peut s'expliquer par les raisons déjà évoquées pour les petits-enfants du chef de ménage : les jeunes adultes ont souvent leur(s) premier(s) enfant(s) alors qu'ils résident encore chez un parent (père/mère, frère/soeur aîné(e), oncle/tante), les deux géniteurs ne cohabitent alors pas, et le jeune enfant sera dès lors plus volontiers laissé aux soins de sa mère. Mais une telle explication n'est valable, tout au plus, que pour les enfants de soeurs de moins de 10 ans ; or ceux-ci ne représentent que 33 % de l'ensemble des enfants de soeurs alors que l'on trouve une proportion égale d'enfants de soeurs de plus de 20 ans (32%).

On observe logiquement le même traitement différentiel des collatéraux liés par une femme ou par un homme parmi la catégorie des parents de l'épouse présents dans le ménage : 66 soeurs de l'épouse et 30 frères de l'épouse, 58 descendants (enfants et petits-enfants) de soeurs de l'épouse, 19 descendants de frères de l'épouse.

On pourrait certes arguer de la forte prédominance de la matrilinearité des sociétés représentées au Congo. Cependant, comme je l'ai déjà signalé, l'absence d'information sur les groupes culturels d'origine des ménages enquêtés ne permet pas d'inférer un lien entre un mode de regroupement familial privilégié par l'intermédiaire des femmes et le système de filiation. Pour l'heure, on ne peut donc que constater le rôle prédominant des femmes dans le regroupement familial.

## LA STRUCTURE DES MÉNAGES

L'attention apportée aux seuls liens généalogiques réalisés dans les ménages enquêtés, la méthode de collecte et de codification des liens de parenté permettent donc de formuler des hypothèses sur les modalités de regroupement familial. Cependant, l'analyse proposée jusqu'à présent n'informe guère sur les ménages eux-mêmes considérés comme unité collective. Il convient alors, afin de pouvoir procéder à une exploitation ayant trait à des données collectives, d'élaborer une typologie des ménages qui sera établie en tenant compte des relations de parenté telles qu'elles ont été recueillies dans l'enquête afin de ne pas privilégier par trop le modèle de la famille nucléaire.

A partir des 95 positions de parenté différentes identifiées, je me suis attaché à décrire la structure des ménages en créant une variable à 9 caractères : au premier caractère a été attribuée la note 1 ou 2 pour spécifier le sexe du chef de ménage, aux 8 caractères suivants correspondant chacun à une catégorie définie en fonction du parent intermédiaire unissant le chef de ménage aux autres membres du

ménage, était attribuée la note 0 (absence) ou 1 (présence). Les neuf caractères se répartissent alors de la manière suivante :

- 1er car. : CM (homme ou femme) ;
- 2e car. : conjoint (s) du CM ;
- 3e car. : " enfants " (catégorie regroupant les enfants du CM et de son (ses) épouses, les enfants du CM seul, les enfants de l'épouse seule, les conjoints d'enfants) ;
- 4e car. : petits enfants (enfants de fils et enfants de filles) ;
- 5e car. : mères et apparentés à la mère ;
- 6e car. : pères et apparentés au père ;
- 7e car. : soeurs et apparentés à la soeur ;
- 8e car. : frères et apparentés aux frères ;
- 9e car. : parents de l'épouse.

La distribution des fréquences en fonction de cette description des ménages fait apparaître 81 structures réalisées. Il ne peut s'agir là d'une typologie opératoire, d'autant moins que certains types ne sont représentés qu'une seule fois.

Dans une première approche, et afin d'avoir une vision globale des différents types de ménages, une différenciation a été établie en fonction de la présence ou de l'absence de collatéraux, de descendants directs et de conjoints, mais en conservant comme critère distinctif le sexe du chef de ménage et la présence ou l'absence de petits-enfants (tableau 2).

Tableau 2 : *Structure des ménages en % (n = 1054)*

<i>Ménages</i>	<i>CM</i>	<i>CM</i>	<i>CM Homme</i>	
<i>Ensemble</i>	<i>Homme</i>		<i>Femme</i>	<i>+ épouse</i>
sans enfant	0,2	0,2	0,2	0,6
avec enfants	1	4,8	40,8	46,6
avec enfants et/ou petits-enfants	0,4	4,8	7,3	12,5
avec collatéraux	1	0,3	0,7	2
avec collatéraux et enfants	0,6	4,6	26,6	31,8
avec collatéraux et enfants et/ou petits-enfants	0,3	1,9	4,3	6,5
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>16,6</b>	<b>79,9</b>	<b>100</b>

Retenir comme critère de différenciation le sexe du chef de ménage permet notamment d'appréhender cette réalité désormais bien connue du développement de familles matricentrées en milieu urbain. Parce qu'elles accèdent à une certaine autonomie économique, et/ou victimes de déboires conjugaux, on sait que certaines femmes peuvent manifester une tendance marquée à ne pas reconstituer un groupe domestique à partir d'une union avec un homme mais à partir de leurs enfants, leurs petits-enfants, une ou plusieurs soeurs cadettes et ses (leurs) enfants et/ou une ou plusieurs filles et ses (leurs) enfants (14). Toutes ces femmes chefs de ménage se trouvent approximativement dans la même situation : divorcées ou célibataires, se livrant à un

14. Pour un aperçu général du changement de statut des femmes en milieu urbain africain, on pourra se reporter au chapitre 8 de l'ouvrage de J. GUGLER et W.G. FLANAGAN (*op. cit.*) intitulé " Changes in the position of woman ".

petit commerce et donc économiquement autonomes, elles ne voient souvent aucune nécessité à se marier ou à se remarier, tout en entretenant une relation suivie avec un (ou plusieurs) homme (s). Cependant, ces femmes qui apparaissent comme chefs de ménage sont aussi parfois des épouses d'un homme polygame non résidant dans le ménage (15).

Par ailleurs, la présence ou l'absence de petits-enfants peut être un critère permettant non seulement de repérer des ménages dont les chefs sont en général plus âgés que les autres, mais surtout d'identifier des ménages manifestant une tendance à l' "élargissement", mais à partir de relations qui ne font pas appel à des solidarités familiales qui impliquent d'autres ménages, comme cela est le cas pour l'accueil des collatéraux. Dans une certaine mesure, la présence de petits-enfants résulte de l'acceptation d'une situation de fait, par le chef de ménage, qui tolère alors que sa fille, encore totalement dépendante, élève son enfant dans le ménage.

Dans la typologie retenue, seront alors distingués les ménages avec enfants seulement et les ménages avec enfants et/ou petits-enfants. Les ménages avec petits-enfants mais sans présence d'enfant seront associés aux ménages avec enfants et petits-enfants car, à l'évidence, on ne peut avoir de petits-enfants sans avoir eu des enfants, de plus, accueillir ses petits-enfants alors que ses propres enfants ne résident plus dans le ménage indique que l'on accepte d'actualiser ce même lien particulier de descendance existant dans les ménages qui accueillent enfants et petits-enfants. Il faut également signaler que, dans notre échantillon, les ménages sans enfant mais avec petits-enfants seulement ou avec petits-enfants et collatéraux sont très peu nombreux (7 au total).

---

15. J'ai pu par exemple observer au Congo des situations où, pour des raisons professionnelles, un homme avait dû quitter son foyer brazzavillois, laissant dans la capitale une première femme avec des enfants, et avait reconstitué un nouveau ménage dans sa nouvelle localité de résidence, sans pour autant divorcé de sa première épouse.

Les ménages sans enfant sont sous-représentés en raison de la spécificité de notre échantillon (cf. note 4). Comme il était prévisible, les ménages sans collatéraux sont les plus nombreux (59,7 %), et parmi ceux-ci dominent les ménages composés d'un homme, son (ses) épouse(s) et leurs enfants (40,8%). A établir la distinction, pour ces derniers, entre enfants des deux conjoints et enfants d'un seul des conjoints, il apparaît que 7,8 % de l'ensemble des ménages regroupent des enfants issus d'un autre partenaire que le conjoint.

Parmi les ménages qui regroupent des collatéraux, la structure la plus représentée est la configuration chef de ménage, épouse (s), enfants, collatéraux (26,6 %), résultat également prévisible.

On relèvera cependant que pour les chefs de ménage sans conjoint, les catégories les plus représentées ne sont pas identiques lorsqu'il s'agit de chefs de ménage masculins ou de chefs de ménage féminins. Les hommes chefs de ménage regroupent le plus volontiers autour d'eux soit leurs enfants, soit uniquement des collatéraux, alors que les femmes chefs de ménage accueillent pratiquement à part égale soit leurs enfants, soit leurs enfants et leurs petits-enfants, soit leurs enfants et leurs collatéraux. Les femmes seules, chefs de ménage, auraient ainsi une propension plus grande que les hommes seuls, chefs de ménage, à rassembler autour d'elles une " grande famille ".

Pour affiner la typologie, les ménages avec collatéraux ont été différenciés en tenant compte de la principale conclusion de l'analyse des positions de parenté réalisées dans les ménages, à savoir la tendance des femmes à jouer un rôle majeur dans les regroupements familiaux. Ont ainsi été distingués les ménages réunissant des collatéraux apparentés par des femmes (soeur ou mère) de ceux réunissant des collatéraux apparentés par des hommes (frère ou père). Les ménages comprenant des parents de l'épouse constituent une catégorie distincte puisqu'il ne s'agit pas là, à proprement parler, de parents du chef de ménage : en vertu des règles d'exogamie, mon

épouse, et partant ses parents, par définition, ne sont pas membres de ma famille.

Le tableau 3, comme il était prévisible, fait apparaître que, dans tous les cas de figure, les ménages avec collatéraux apparentés par des femmes sont les plus nombreux.

La proportion de ménages avec collatéraux apparentés par des hommes (18 %) est supérieure à celle des ménages avec collatéraux apparentés par des hommes et des femmes (15,4 %). Pour les ménages sans enfants ou avec enfants seuls, les proportions de ménages regroupant seulement des parents agnatiques (1,4 % et 13,7 %) sont un peu supérieures à celles regroupant des parents agnatiques et utérins (0,9 % et 11,4 %). Or, pour ces deux types de ménages, les proportions sont sensiblement équivalentes (environ 3 %) dès que la famille s'élargit aux petits-enfants. Est-ce à dire que, dans la mesure où un chef de ménage a pu favoriser ses agnats pendant une période (ménages avec enfants et collatéraux apparentés par les hommes), l'équilibre se rétablit au profit des parents utérins dès que le ménage prend les caractéristiques d'une " grande famille " ?

Mais le fait le plus surprenant est sans conteste la proportion de ménages accueillant des parents de l'épouse. S'il est fréquent, comme je l'ai signalé plus haut, qu'un chef de ménage accueille un jeune frère ou une jeune soeur, il semble tout aussi fréquent pour une épouse de faire prendre en charge par le ménage de son conjoint un de ses parents. Les épouses, qui ne se sentent pas toujours " chez elles " lorsqu'elles résident avec leur mari, font ainsi fréquemment venir auprès d'elles un(e) jeune parent(e), notamment pour les aider aux travaux domestiques. L'alliance semble alors pouvoir " produire " tout autant de dépendants que la consanguinité.

Tableau 3 : *Structure des ménages avec collatéraux en % (n = 426)**Ménages*

<i>avec collatéraux apparentés par</i>	<i>sans enfant</i>	<i>avec enfants</i>	<i>avec enfants et/ou petits-enfants</i>	<i>Ensemble</i>
femme	2,1	29,2	7,4	38,7
homme	1,4	13,7	2,9	18
homme et femme	0,9	11,4	3,1	15,4
épouse	0,4	18,2	1,1	19,7
épouse et homme et/ou femme	0,2	6,6	1,4	8,2
Ensemble	5	79,1	15,9	100

A partir des éléments qui ont permis de construire les tableaux 2 et 3, il est possible d'établir une typologie (tableau 4) des ménages, mais il faut pour cela opérer d'autres regroupements. En effet, les deux tableaux 2 et 3 ne sont pas superposables : les trois "types" de chefs de ménage distingués dans le tableau 2 (CM homme sans conjoint, CM femme sans conjoint, CM avec épouse) n'apparaissent pas dans le tableau 3. De plus, le croisement terme à terme des variables prises en compte dans les deux tableaux produit un trop grand nombre de types pour les ménages avec collatéraux, certains types étant très faiblement représentés. Pour établir cette typologie il a fallu concilier souci de limiter le nombre de types, cohérence dans la démarche, et regroupements opérés à partir d'observations sociologiques de nature plus qualitative.

La différenciation initiale entre ménages sans collatéraux et ménages avec collatéraux ayant permis de construire le tableau 2 est maintenue. Il s'agit là des deux grands types de ménage qui seront composés de sous-types fondés sur les autres critères : ménages sans enfants, ménages avec enfants, ménages avec enfants et/ou petits

enfants, d'une part, et ménages avec chefs de ménage masculins, avec chefs de ménage féminins, avec chefs de ménage et épouse (s).

Pour la catégorie des ménages sans enfants, la distinction selon la présence ou non d'un conjoint du chef de ménage n'a pas été retenue. Il s'agit là soit de ménages réduits à une seule personne, soit d'un couple seul, qui cohabitent ou non avec un ou deux " autres parents ". Les effectifs correspondant à ces types de ménage sont très réduits, notamment en raison de la constitution de l'échantillon. On peut également considérer que ces ménages, de taille très réduite, ont pour caractéristique commune de ne guère être économiquement et socialement autonomes : ils correspondent le plus souvent à des ménages de jeunes adultes ou au contraire de personnes âgées qui résident dans la même parcelle qu'un parent qui fait figure de chef de famille, mais habitent une maison distincte. On pourrait dire qu'ils apparaissent ici comme ménage en fonction du seul critère du " même toit " mais sans représenter une unité sociale réellement pertinente. Ici, la présence ou non d'un conjoint ne modifie guère le statut de ces personnes.

Pour les raisons indiquées plus haut, lorsque l'on constate la présence de petits-enfants, ce sont ces derniers qui constituent le seul critère distinctif, qu'il y ait ou non présence d'enfants.

La distinction entre les différentes catégories de parents (apparentés par un homme, une femme, un homme et une femme, une épouse) n'a pas été maintenue pour les ménages dont les chefs sont sans conjoint et pour les ménages avec collatéraux seulement : pour ces ménages apparaît alors l'appellation " collatéraux " sans autre spécification. On peut en effet considérer qu'il importe moins ici de savoir quel type de relation de parenté est privilégié par le chef de ménage que de pouvoir constater globalement la capacité de celui-ci, lorsqu'il est sans conjoint, à accueillir des dépendants pour reconstituer une cellule familiale ; l'opposition globale avec/sans collatéraux m'a semblé suffire, au risque de reproduire une analyse

qui ne se départit pas de l'opposition famille nucléaire/famille élargie.

En revanche, il m'est apparu important de maintenir les différentes catégories de parents (parents par une femme, par un homme, par une femme et un homme, par l'épouse) pour les ménages avec enfants et les ménages avec enfants et/ou petits enfants. Les chefs de ces ménages, parvenus au statut pleinement affirmé d'homme adulte, c'est-à-dire mariés et avec des enfants, sont appelés à devenir des acteurs importants de la famille (entendue au sens large) ; disposant de revenus, il sont aussi les plus susceptibles d'être sollicités et de devoir opérer des choix au sujet des parents à accueillir. Il s'agit donc là de la catégorie de ménages pour laquelle la précision quant aux modalités de regroupement familial offre le plus grand intérêt.

Signalons enfin que la typologie présentée au tableau 4 ne prend pas en compte les " sans lien ", pratiquement inexistantes dans notre échantillon. Ceux-ci pourraient évidemment apparaître dans un échantillon plus large. Si les " sans lien " devaient être considérés, et afin de ne pas doubler le nombre de types, d'autres regroupements seraient alors nécessaires : par exemple, le regroupement des ménages avec enfants seulement et des ménages avec enfants et/ou petits enfants, et parmi les types de collatéraux, les catégories " apparentés par épouse " et " apparentés par épouse et homme et/ou femme ".

Tableau 4 : *Types de ménage**Type 1 : sans collatéraux*

<i>Sous-types</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>% du type</i>	<i>% de l'ensemble des ménages</i>
1.1. CM sans enfant (tous CM confondus)	6	0,9	0,6
1.2. CM homme avec enfants	10 1,6	1	
1.3. CM femme avec enfants	50	8	4,8
1.4. CM + épouse + enfants	431	68,6	40,9
1.5. CM homme + enfants et/ou petits-enfants	4	0,6	0,4
1.6. CM femme + enfants et/ou petits-enfants	50	8	4,8
1.7. CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants	77	12,3	7,3
Sous-total type 1	628	100	59,8

*Type 2 : avec collatéraux*

<i>Sous-types</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>% du type</i>	<i>% de l'ensemble des ménages</i>
2.1 CM + collatéraux (tous CM confondus)	22	5	2
2.2 CM homme + enfants + collatéraux	7	1,6	0,6
2.3 CM femme + enfants + collatéraux	48	11,4	4,5
2.4 CM + épouse + enfants + parents femme	86	20,2	8,2
2.5 CM + épouse + enfants + parents homme	51	12	4,8
2.6 CM + épouse + enfants + parents homme & femme	38	8,9	3,6
2.7 CM + épouse + enfants + parent de l'épouse	77	18,2	7,3
2.8 CM + épouse + enfants + parents homme & femme + parents de l'épouse	28	6,5	2,7
2.9 CM homme + enfants et/ou petits-enfants + collatéraux	3	0,7	0,3
2.10 CM femme + enfants et/ou petits-enfants + collatéraux	20	4,6	1,9
2.11 CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants + parents femme	22	5,2	2,1
2.12 CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants + parents homme	6	1,4	0,5
2.13 CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants + parents homme & femme	8	1,9	0,7

*Type 2 : avec collatéraux (suite)*

<i>Sous-types</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>% du type</i>	<i>% de l'ensemble des ménages</i>
2.14 CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants + parents de l'épouse	5	1,2	0,5
2.15 CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants + parents homme + parents femme + parents de l'épouse	5	1,2	0,5
Sous-total Type 2	426	100	40,2
Total général	1054		100

\*

La méthode exposée, et les analyses successives des dynamiques familiales qu'elle permet, aboutit à définir 22 types de ménage. Logiquement, l'analyse du tableau 4 permet d'arriver à des conclusions ou du moins des hypothèses identiques à celles auxquelles nous sommes parvenus lors des différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration de cette typologie : prédominance relative de la structure nucléaire, tendance des femmes seules - chefs de ménage à reconstituer des " grandes familles " plus fréquemment que les hommes seuls - chefs de ménage, rôle prédominant des femmes (consanguines ou alliées) dans le regroupement familial. La typologie ainsi établie fait figure de résumé des analyses qui ont précédé son élaboration.

Cette typologie est sans doute encore imparfaite, en particulier, élaborée à partir d'un échantillon spécifique du milieu urbain brazzavillois, elle n'est peut-être pas applicable telle quelle à d'autres contextes (le milieu rural sahélien, par exemple). D'aucuns la jugeront trop lourde de manquement. Pour imparfaite qu'elle soit, elle procède néanmoins d'une démarche qui permet de prendre en compte, dans la perspective d'une étude statistique, la complexité des dynamiques familiales qui peuvent être ainsi mises en relation avec d'autres données collectives relatives au ménage.

**les cahiers**

**n° 20 - 1993**

**DU MÉNAGE À LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE  
OBSERVER ET INTERPRÉTER**

Éditeurs scientifiques :

Michel AGIER

Marc LE PAPE

Auteurs :

M. AGIER

R. CABANES

M.-E. GRUENAI

D. GUYOT

M. LE PAPE

J. PAPAIL

M. PILON

Comité éditorial : M. AGIER, R. CABANES, J. COPANS, C. de MIRAS,  
V. DUPONT, P. LABAZÉE, B. LAUTIER, M. LE PAPE, A. MORICE, M. SELIM  
Responsable de la publication : Robert CABANES